L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 18 DECEMBRE 1863. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS ;
VENDREDI MATIN, 18 DECEMBRE

☞ Le lecteur trouvera à la deuxième page les nouvelles qui ont paru dans notre édition d'hier soir, ainsi que les annonces de ventes à l'encan par les encanteurs et par le shérif, les départs de steamers et de navires, et diverses autres annonces du commerce.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Hoffman & Marks, à leur magasin d'encan—Marchandises sèches et vêtements.

Par G. Leaumont, à son magasin d'encan—Marchandises sèches, habillements, chaussures, chapeaux, &c.

Par D. E. Morphy, à l'entrepôt Delta, 242 barils farine.

Par le même, à 10 heures et demie, au No 47 de la rue des Magasins—Cardes. A midi, sur la Levee, au poteau 37, 3e district—Pommes de terre.

Par R. T. Montgomery, à l'entrepôt Home—Huile de charbon—Au No 91 rue du Camp, 250 balles de coton ; et à l'Entrepôt Elliott, 47 jonques malets.

Par le même, à onze heures et demie, à l'entrepôt Delta—Chaux.

Par J. B. Cross, à onze heures, à son magasin d'encan, rue Royale, No 95—Meubles.

MORT DE M. MAUNSEL WHITE. — Hier est mort dans cette ville, à l'âge de quatre-vingts ans, cet excellent citoyen qui, venu tout jeune d'Irlande en Louisiane y avait résidé 63 ans et s'était signalé tout à la fois par son habileté en affaires comme négociant, et par son influence politique comme membre du Sénat de l'Etat, dont il avait fait partie pendant plusieurs sessions consécutives. M. Maunsel White s'était fait remarquer aussi par une intégrité sans tache et à toute épreuve. Il avait passé les dernières années de sa vie dans son habitation de Plaquemines, où il s'était appliqué tout à la fois à améliorer les procédés relatifs à la culture de la canne et à la fabrication du sucre, et le sort des nègres en les instruisant par l'exemple de sa vie toujours morale et laborieuse. La perte d'hommes semblables est regrettable, et nous avons cru devoir consacrer ces quelques lignes à la mémoire de celui ci

Nouvelles additionnelles du Sud.

(Extraites des journaux de Mobile)

Le 10 décembre a été observé comme un jour de jeûne, d'humiliation et de prière dans les Etats du Mississippi, de l'Alabama et de la Georgie.

Nombre de déserteurs fédéraux ont prêté serment d'allégeance au gouvernement confédéré et sont employés dans les usines du gouvernement à Columbus, Georgie.

Le Charleston *Courier* a été obligé de transporter ses bureaux un peu plus loin pour les mettre à l'abri des bombes de Gillmore.

Le juge James D. Phelan a été élu juge associé de la Cour Suprême de l'Alabama, à la place du juge Walker, élu sénateur aux Etats Confédérés.

La *Tribune* de Mobile du 8 courant, apprend que le général Forrest et S. D. Lee ont attaqué le poste fédéral à Pocahontas, Tenn., il y a quelques jours, chassé la garnison de la ville par le pont qui traverse le Hatchie, démoli le pont avec de l'artillerie et fait environ 80 prisonniers.

Un des prisonniers, venu du front, est arrivé à cette conclusion que les Confédérés ne seront jamais subjugués par la famine. Il n'a rien mangé depuis neuf jours, parce qu'il n'avait rien, et il n'a vu personne manger quelque chose

(*Newna Bulletin*, Ga.)

Le comté de Warren, Caroline du Nord, a autorisé une dépense de $75,000 pour le soutien des familles de soldats au service de la Confédération.

Le *Constitutionalist* d'Augusta, du 6, dit :

Nous regrettons d'apprendre que Mme Phillips, femme de notre estimable concitoyen, Wm Phillips, ingénieur du canal et des water works d'Augusta, s'est noyée dans le canal, jeudi dernier. On suppose qu'en passant au bureau de son mari elle est tombée accidentellement dans le canal et a péri avant qu'on eut en le temps de lui porter secours.

Les troupes de la Caroline du Nord, sous le général Vance, ont traversé les montagnes pour se rendre dans l'est Tennessee. Le *News* d'Asheville dit :

"Les forces du général Vance ont descendu dans le Tennessee. Elles ont eu une assez vive escarmouche près de Parrottsville et ont perdu un tué et deux ou trois blessés. Plusieurs cavaliers fédéraux ont été tués.

Le général Vance a aidé les Tennesséens unionistes à faire leur récolte de viande. Près de mille cochons gras ont passé ici pour se rendre au grand établissement de boucanerie confédéré.

Nogoat, ingénieur en chef du général Buckner a déserté et a passé aux fédéraux avec $150,000 en billets confédérés.

L'*Examiner* dit que les spéculateurs de Richmond ont cessé d'opérer et qu'ils envoient leurs marchandises à l'encan.

La Législature de l'Alabama s'est ajournée sine die le 8 du courant.

Le général Polk était le 30 à Richmond.

Mouvement en préparation contre Charleston.

La Savannah *Republican* dit qu'on s'est assuré qu'une grande activité se faisait remarquer à Beaufort et à Hilton Head. Beaucoup de navires sont à Port Royal, et de nombreuses troupes ont été ajoutées à celles de Hilton Head de puis peu de jours. Vendredi, il y avait un grand mouvement de navires entre ce point et Beaufort. Les intentions de l'ennemi ne sont pas connues, naturellement ; mais on peut prévoir qu'il médite une descente prochaine sur le chemin de fer de Charleston et Savannah, sinon une attaque ou une démonstration contre Savannah.

On sait maintenant d'une manière positive que les fédéraux ont abandonné la côte de Georgie. Il n'y en a aucun dans les îles de St Simons, Cumberland ou Jekyll et très peu, si toutefois il y en a, dans les îles un peu plus hautes la côte. Ils ont une canonnière dans la plupart des passes.

Du Mississippi.

Une lettre particulière reçue à Richmond, dit l'*Examiner*, rapporte qu'une troupe de huit à dix nègres, montés et armés, ont fait une course à la résidence de M. James Douglas et qu'en entrant ils ont crié : " ne bougez pas " ! à deux ou trois messieurs qui se trouvaient sur la galerie et en même temps ils les couchèrent en joue Leur chef alors dit à haute voix : Nous avons été envoyés par le général Grant pour amener, mort ou vif, Jim Douglas à Vicksburg. Les trois messieurs aussi approchés n'avaient pas d'armes sur eux ni dans la maison et, en conséquence, ils durent se maîtriser.

Les nègres voyant qu'ils n'avaient pu leur causer beaucoup d'effroi, deviurent un peu plus circonspects. Rejoints par 19 autres qui étaient venus comme par hasard, ils se mirent à piller la maison et à insulter les dames. Les messieurs en attendant étaient gardés sur la galerie avec menace d'être fusillés s'ils faisaient un mouvement.

Quelques moments après, un messager, secrètement dépêché vers une canonnière fédérale, mouillée à une faible distance, revint avec une compagnie de soldats fédéraux qui poursuivirent et prirent les nègres après en avoir tué un. Les Fédéraux ordonnèrent à M. Douglas d'en choisir quatre de ceux qui avaient été les plus insolens et les plus hardis dans le pillage de la maison et dans les outrages commis envers les personnes et les quatre devaient être pendus. Les autres ont été sévèrement punis.

La même lettre dit encore que des escouades d'hommes du Nord parcourent le pays partout où ils peuvent le faire sans danger pour eux et qu'ils ramassent tout le coton qu'ils trouvent. Quelques planteurs se montrent assez bien disposés à le leur vendre.

OPINION DE LA COUR D'ENQUETE SUR LA CONDUITE DU GÉN. LOVELL.

Voici l'opinion de la cour d'enquête réunie à Jackson, Mississippi, par ordre spécial du département de la guerre, pour examiner les faits relatifs à la prise de la Nouvelle-Orléans en avril 1862, et la défense de la ville par les troupes confédérées sous le général Mansfield Lovell :

1—Quant aux moyens de repousser une attaque par terre par les forces que l'ennemi pouvait probablement amener, la ligne intérieure de fortifications telle qu'elle avait été adoptée et complétée par le général Lovell, était une défense suffisante de la ville de la Nouvelle-Orléans ; mais ses moyens de tenir cette ligne contre cette attaque avaient été grandement affaiblis par le retrait opéré par ordre supérieur, de toutes ses troupes régulières.

2—La ligne extérieure adoptée et améliorée par lui, était bien conçue et rendue aussi forte que ses moyens le permettaient.

3—Jusqu'à ce que les canonnières blindées *Louisiana* et *Mississippi* fussent prêtes à servir, il était indispensablement nécessaire d'obstruer la navigation du Mississippi entre les forts Jackson et St Philippe. Le barrage complété sous la direction du général Lovell remplissait le but proposé tant que il restait en position, mais il a été emporté et a laissé le fleuve ouvert, soit par suite de quelque erreur dans sa construction, ou par la négligence à empêcher l'accumulation de bois de dérive, ou par suite de difficultés mécaniques insurmontables, sur lesquelles cette cour n'est pas préparée à donner son opinion. Le général Lovell n'a pas avisé le gouvernement de l'insécurité du barrage, et n'a témoigné aucune appréhension qu'il pût être enlevé, et il n'a pas fait connaître le fait de cette quand il a eu lieu. En ce cas la cour considère qu'il a négligé son devoir.

4—Quand le barrage a été emporté le général Lovell a immédiatement essayé, avec une grande énergie, de le remplacer et a réussi partiellement ; mais, sans qu'il y eut de faute de sa part, cette dernière obstruction a été brisée par la négligence des navires de la "flotte de défense du fleuve" qui sont venus en collision avec elle, et par les boulots qui ont dérivé contre, et par la négligence des bateaux de garde à la protéger contre les expéditions de nuit de l'ennemi

5—Le non achèvement des canonnières blindées *Louisiana* et *Mississippi* a rendu impossible à la marine de coopérer efficacement avec le général Lovell.

6—La flotte dite des défenses du fleuve a été complètement inutile comme moyen de résistance contre l'ennemi, et le général Lovell n'est nullement responsable du fait.

7—Dans les circonstances existantes, le passage des forts par la flotte ennemie n'aurait pu être empêché par le général Lovell avec les moyens dont il pouvait disposer ; et les forts passés, la chûte de la Nouvelle Orléans était inévitable, et son évacuation une nécessité militaire.

8—Quand le premier barrage fut brisé, et que le danger menaçant la Nouvelle-Orléans devint ainsi imminent, tous les préparatifs nécessaires auraient dû être faits pour enlever les propriétés publiques et les propriétés particulières propres aux services militaires ; et quand la seconde obstruction fut enlevée, l'enlèvement de ces objets aurait dû être commencé immédiatement. Faute d'avoir pris ces mesures à temps, il en est résulté de grandes pertes ; mais il y a en comparativement peu d'objets perdus dont le général Lovell fut responsable.

9—Le non envoi par le général Lovell d'ordres convenables au brigadier général M. L. Smith pour le retrait de ses troupes du Camp Chalmette, n'est pas suffisamment expliqué et est en conséquence regardé comme une sérieuse erreur.

10—La proposition du général Lovell de retourner à la Nouvelle Orléans avec ses troupes n'était pas demandée par son devoir comme soldat, puisqu'elle entraînait le sacrifice inutile de lui-même et de ses troupes, bien qu'elle s'explique par un sentiment de sympathie pour la population et une sensibilité naturelle à ses approches.

11—Le général Lovell a déployé une grande énergie et une activité infatigable dans l'accomplissement de ses devoirs Sa conduite a été marquée par le sang-froid et la présence d'esprit exigés par les circonstances et par sa position ; et il a montré de hautes capacités pour le commandement, et une grande prévision dans la plupart de ses mesures pour la défense de la Nouvelle Orléans.

La cour rapporte respectueusement que sa réunion a été retardée parce que son précédent n'a pas reçu les ordres à temps, et que la session a été prolongée par la prise de témoignages, en vertu de l'ordre du département de la guerre, sur la conduite des officiers de marine qui servaient dans le département No 1. Cet ordre a été révoqué, ce qui a rendu inutile et non avenue une grande partie des travaux de la cour. Les témoignages dont il s'agit, bien qu'enrégistrés, n'ont pas été pris en considération par la cour dans l'opinion et les réponses qu'elle a formulées.

(Cette cour d'enquête paraît avoir été fort mal éclairée sur certains faits de la cause ; elle paraît avoir ignoré des faits connus de tout le monde à la Nouvelle Orléans. L'histoire ne ratifiera pas son verdict.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PREVOTALE — *Juge Alocha.* — Jos Andrew, qui tient un magasin ici, est venu répondre à l'accusation d'avoir enfreint les lois militaires. Il a admis avoir reçu, d'une ville de l'Ouest, neuf paires de revolvers de Colt que son frère lui avait envoyées à l'aide d'un vermis de Douane. Les armes ont été confisquées, après quoi le juge a ordonné la mise en liberté

Fred. Hunter, marchand de comestibles, accusait un soldat du nom de Bennet d'avoir acheté de lui certains articles pour inviter à souper plusieurs sous officiers et de l'avoir ensuite trompé. L'inculpé était un homme intelligent et à la parole facile ; il a voulu prouver, afin de se tirer d'embarras, que le plaignant avait débité de la boisson à des soldats. Sa défense a complètement échoué. Il a été condamné à un an de travaux forcés à Tortugas

Le sergent Kiphart, officier recruteur, pour avoir fourni des habits bourgeois à deux soldats du 67e régiment de New York et les avoir fait enrôler dans le 2e régiment de cavalerie de a Louisiane, a été envoyé sur l'Ile aux Vaisseaux pour un an. Les deux soldats devront rejoindre leur régiment et perdront cinq mois de paie.

PREMIERE COUR DE DISTRICT — Lorenzo Saliba, accusé du meurtre de Corona, a été amené, hier matin, devant le juge Hiestand. MM. Abel et Mandiveri étaient chargés de la défense. A la demande de M. Mandiveri, l'affaire a été remise au mois prochain, époque à laquelle il y aura un nouveau juri.

Edward Sewell, jeune garçon, accusé d'avoir grièvement blessé d'un coup de couteau un autre jeune homme, en octobre 1863, a été acquitté.

Le juri a également prononcé l'acquittement de Jacob Neff, accusé de détournement de fonds.

Modes, confections, &c.—Mme SOPHIE, No 54 rue de Chartres, a enrichi son bel assortiment de modes des dernières nouveautés de la saison. Elle appelle l'attention de ses clientes et des dames en général sur ses magnifiques dentelles, ses étoffes pour soirées, ses parures, manteaux, lingeries, garnitures, etc. Les commandes s'exécutent avec une grande promptitude dans les ateliers de Mme Sophie.—Voir l'annonce.

Vins, Eaux de vie, &c.—La maison T. BAILLY BLANCHARD jur, 39, Vieille Levée, a reçu par le navire "Worcester", un fort envoi de vins de Bordeaux, de Bourgogne et de Champagne, des meilleures crûs, ainsi que des eaux de vie de choix, des sardines, de la moutarde, &c. Nous appelons sur cet envoi l'attention du commerce et du public en général. Voir l'annonce.

Divers.—M. T. BAILLY BLANCHARD Jur, No 39, Vieille Levée, a en magasin des capsules pour bouteilles, des cercles à cidres, du papier enveloppe, de la cire à cacheter, de la vanille et divers articles pour confiseurs, qu'il vendra à prix modérés. Voir l'annonce.

Bonbons et chocolats.—Nous signalons aux personnes qui ont des étrennes à donner l'annonce de M. D. Lopez, rue de Chartres 85 Voulant soutenir dignement la vogue que son magasin a acquise depuis plusieurs années, il a fait venir de France un immense assortiment de cartonnages de luxe, d'une extrême fraîcheur et du meilleur goût. Pour remplir ces jolies boîtes on trouvera chez M. Lopez des bonbons fins assortis et des chocolats délicats ou à la crème qui ne le cèdent en rien à ceux du fameux Marquis de Paris. Une visite à l'établissement de confiserie de M. Lopez après le 15 courant convaincra les personnes les plus difficiles que nos éloges n'ont rien d'exagéré.

Nouveaux jambons, Champagne—A vendre par E. S. Kerp, rue Poydras No 62, 50 douzaines de nouveaux jambons de première qualité. La même maison annonce en même temps qu'elle a à vendre 50 paniers de champagne de Le Legard & Co.

LES ELECTIONS CONTESTÉES A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Paris, 18 novembre.

Hélas, que j'en ai vu mourir de protestations depuis trois jours ! M. Barthélemy Saint Hilaire a partagé le sort de M. Lavergne. Comme eux M. Lefèvre Pontalis a vécu, et comme eux M. Degouve Denuncques. Sur le même autel, en parant de quelques fleurs le front de la victime, M. Nogent Saint Laurens a immolé M. Philis. D'autres attendent, qui, résignés à leur fortune, ne songent plus qu'à bien mourir. *Morituri salutant.*

Vraiment, je les plains. On a été candidat. Au prix de quelles fatigues, de quelles injures reçues, de quelles tribulations endurées, de quels dévouements obscurs, on a réuni quelques milliers de voix, Dieu le sait ! Battu, on ne s'est pas découragé. On s'est attaché à constater les irrégularités du scrutin. On s'est obstiné à faire honneur aux manœuvres électorales de l'éditeur Pagnerre. On a harcelé ses amis, excité les tièdes, flatté l'amour propre de tous. Quel général fut si éloquent pour remonter le moral d'une armée vaincue ! " Ne craignez rien, " disait-on ; la presse en ce temps-ci ne paie guère ; mais au Corps Législatif ! au Corps " Législatif on peut tout dire et on dira tout. " Vous verrez comme M. Thiers fera rire la " France aux dépens de votre maire, comme " votre nom d'honnête homme et d'électeur " courageux retentira dans la bouche de M. " Berryer !" On a perdu son repos et son argent, on a imprimé un gros volume. Le moment de la vérification des pouvoirs arrive enfin. Les électeurs sont dans l'attente. Plusieurs se sont abonnés au *Moniteur* pour mieux jouir de l'effet de leur protestation. D'autres viennent à Paris. Ils feront dans le vestibule du Corps Législatif cortége à leur candidat. Pauvre candidat ! Son front s'est rembruni. " *Nous n'avons aujourd'hui ni Lambert ni Molière.*" M. J. Favre est malade, M. Marie atrocé. M. Berryer n'est pas à la séance. M. Thiers veut garder le silence. M. J. Simon réserve pour d'autres luttes une éloquence que le public est d'autant plus impatient d'admirer qu'il est plus longtemps déçu dans son attente. MM. Picard, Olivier, Lanjuinais toujours prêts, toujours à leur poste, sont brisés par d'incessantes efforts.

Que faire ? Un huissier fait gracieusement ouvrir au candidat la porte d'une tribune. C'est une honnêteté de bon goût de M. le duc de Morny, qui ne refuse à personne le droit d'assister, comme Charles Quint, à ses propres funérailles. On entre : du dernier rang où l'on est tapi, on entend dans la Chambre un formidable éclat de rire. Les députés rient, les sénateurs rient, les belles dames rient, la tribune des militaires rit. On entend prononcer son nom. On s'aperçoit qu'on fait les frais de cette gaieté. *Facetus habemus consulem.* Un commissaire du gouvernement vient de jeter quelque plaisanterie de sa façon dans la balance où l'on pèse le sort des vaincus. Tout est autralisé. Il ne vous reste plus qu'une consolation : M. Glais-Bizoin se lève. C'est le Cambronne des protestations perdues. Ses causes meurent, mais il ne rend jamais. Allons, la dernière cartouche est brûlée. Protestation de deux cents pages, questions de droit, pression administrative, promesses de chemins de fer, rapport, discours. Glais-Bizoin, tout cela a duré vingt minutes. Voilà le prix de six mois d'efforts. A d'autres Pour moi, je commence à me lasser de cette histoire, toujours la même, quelque enseignement qu'elle contienne, et je n'ai plus le courage de vous raconter toujours la même chose.

Ce matin j'ai eu un peu d'espoir. M. Picard et M. Ollivier sont venus s'asseoir à droite, à côté de M. Kolb-Bernard, et en même temps M. Berryer a fait son entrée dans la Chambre. M. Lubonis député de Nice, faisait un rapport sur la protestation de M. le vicomte Lemercier contre les élections de la Charente-Inférieure. M. Lemercier, vous ne l'avez pas oublié, était un des plus vaillants députés de l'ancienne droite Son nom méritait un débat sérieux. Allait il se passer quelque chose ? Il ne s'est rien passé que d'ordinaire M. Ollivier et M Picard sont retournés à leur place ; M Berryer est resté silencieux à la sienne ; et la protestation de M. Lemercier a été écartée.

On a entendu ensuite M Grossier, au nom de son bureau, conclure à la nullité de l'élection de M. Bravais dans le Gard. M. Grossier est gendre de M. Chaix d'Est-Ange. Noblesse oblige, et il a prononcé un véritable réquisitoire, comme l'a fait remarquer M Clary. Vous me permettrez, pour vous entretenir de cette affaire, qui promet d'être curieuse, d'attendre les révélations d'une enquête que la chambre a ordonnée. Et voilà toute la réunion.

Eh bien, quand j'y réfléchis, elle a eu son intérêt. Pendant un moment, le discours de M Kolb-Bernard a gagné à la cause de M. Lemercier les sympathies de la chambre. Ce n'étaient ni les abus de pouvoir, ni les vivacités de l'administration qui paraissaient frapper les députés, mais ces considérations souvent répétées que M Lemercier, député de la majorité, nommé sur la présentation du gouvernement, n'avait rien fait pour être destitué de la faveur officielle. La chambre, un peu blasée sur les irrégularités qu'on lui signale tous les jours, a senti se réveiller toute son attention, et l'intérêt de la protestation a paru se concentrer à ses yeux dans la question de savoir si M. Lemercier avait, ou non, mérité de perdre l'appui du gouvernement.

C'est aussi sur ce terrain que M Riché, conseiller d'Etat, dans sa réponse à M. Kolb Bernard, a maintenu le débat. Il a posé plus énergiquement qu'on ne l'avait jamais fait le principe des candidatures officielles, et, dépassant ce que M. de Persigny avait écrit à ce sujet, l'a affirmé la nécessité d'un accord absolu et intime du députés et du gouvernement sur toutes les questions. C'est là, a-t-il dit, *l'originalité du système actuel* Sans se préoccuper beaucoup de discuter les faits de pression que l'on reproche à l'administration de la Charente Inférieure, il a surtout établi que M. Lemercier ayant, à raison de ses votes dans la Chambre, fait du zèle vers avec le gouvernement, le préfet devait le combattre, et la population naturellement voter contre lui. M Lemercier a perdu assurément aux yeux des députés tout l'intérêt qu'avait répandu sur lui M. Kolb Bernard. Il n'y a rien là que de confirme à des théories souvent exprimées dans le sein du corps législatif et dans les circulaires ministérielles. Je l'ai pourtant cru digne d'être signalé à votre attention.

FEUILLETON.

L'HOTESSE DU CONNETABLE.

HISTOIRE DU TEMPS DE FRANÇOIS Ier

L'HAMÇON.

Les cavaliers s'abandonnèrent de la meilleure grâce du monde aux soins empressés de Gontran ; ils comprenaient fort bien qu'une fois en fermes dans le château, s'ils étaient reconnus toute résistance serait inutile ; ils ne gardèrent donc pour toute arme qu'un petit poignard fortement attaché à leur ceinture.

Ils se disposaient à sortir de la salle, lorsque M. de Montchenu, qui tenait sans doute à donner une haute idée de ses mœurs hospitalières à ses soldats qui pouvaient avoir l'honneur de servir rendre le connétable, vint les chercher lui-même et les conduisit sous un abri de feuillages où des rafraîchissements avaient été préparés.

La comtesse, tenant Clotilde par la main, s'avança au devant de ces hôtes, Didier les salua cordialement, et tous prirent place à table. La collation commença au milieu d'un profond silence, car chacun des convives était absorbé par ses propres préoccupations.

Mais bientôt M de Montchenu ne put résister à l'envie de faire parade de ses sentiments de loyauté et de fidélité ; il se leva, et, tendant son gobelet,

—Mes amis, dit-il, puisse un jour l'empereur Charles-Quint venger notre bon roi de la trahison de M le duc de Bourbon ! Puisse ce rebelle errer comme un mendiant sur la terre d'exil et y être montré du doigt comme un objet d'exécration !

—Que le ciel exauce votre vœu noble comte ! dit Pompérant, si toutefois nous ne nous emparons pas du connétable avant qu'il ait pu gagner les Alpes

Il se leva, ainsi que le prince, et tous deux heurtèrent bruyamment leurs gobelets à celui du châtelain.

Ce dernier reprit :

—Je ne sais, du reste, quelle figure va faire M. de Bourbon à la cour d'Espagne, au milieu de tous ces courtisans graves comme des mimes, raides comme des piquets et cérémonieux comme des huissiers du palais !

—D'autant plus, ajouta la comtesse, que ce galant seigneur a été l'enfant gâté de la cour et des camps, que les jeunes gentilshommes coplaient leurs pourpoints et leurs airs de tête sur lui, que les sourires des femmes le cherchaient avant tout autre, et que les inconvenantes, sur un de ses regards, se battaient sans solde et le ventre vide.

—Si le duc n'a pu supporter la familiarité un peu brusque de son compère François Ier, comment supportera t il la morgue ombrageuse d'un maître étranger ? poursuivit le comte Aurélien. Comment cette noblesse castillane, sombre et dévote, accueillera-t-elle le capitaine français qui a fait deux fois la guerre au pape ?

—Et qui deux fois l'a battu, répliqua Pompérant.

—M. le connétable exécutait les ordres du roi, dit impatiemment Didier ; le roi serait donc seul coupable, s'il y a péché aux yeux des bons catholiques.

M. de Montchenu fronça le sourcil et regarda son neveu d'un œil sévère.

—François Ier, reprit-il, a noblement racheté sa faute et prouvé son repentir. Je ne souffrirai pas que, dans ma maison, on ose élever la voix contre le meilleur et le plus grand des rois. Sachez, monsieur mon neveu, que nul, depuis cette triste guerre, ne s'est montré plus dévoué que lui à la cause de notre sainte mère l'Eglise.

—Notre hôte a raison, dit alors le prince déguisé ; le roi n'a-t-il pas fait soigneusement brûler tous les hérétiques que Luther lui a envoyés de Saxe et d'Allemagne, sauf toutefois ceux qui portent la casaque de lansquenet et dont il solde le courage mercenaire ? Ne fait-il pas noyer, pendre ou brûler ainsi chaque jour, avec une ardeur infatigable, tous ceux qui, dans nos provinces, sont soupçonnés d'hérésie ?

Ces dernières paroles avaient révélé tous les poignants souvenirs que Clotilde cherchait à étouffer dans son âme, et cachant sa tête entre ses mains,

—Oh ! maudit soit ce roi meurtrier de son peuple ! murmura-t-elle.

Ce cri de suprême désespoir que Didier seul recueillit vibra comme un douloureux écho dans son cœur. En ce moment, il eût volontiers sacrifié sa vie pour protéger cette malheureuse enfant, tiède encore du sang des siens et que les rigueurs de la politique royale venaient de faire orpheline.

—Messieurs, dit Pompérant, qui craignait de voir son maître se compromettre par des éloges ironiques adressés à François Ier, je bois à la santé de notre roi très chrétien.

Pendant que tous les convives se levaient pour répondre à cet appel, qui terminait le débat, la jeune fille, les yeux baignés de larmes, quitta furtivement sa place. Croyant échapper à tous les regards, elle disparut à travers le taillis qui l'abritait, et se dirigea vers une sombre allée de châtaigniers, à l'extrémité de laquelle s'arrondissait un banc de mousse caché comme un nid dans le feuillage.

Elle fut heureuse de se réfugier au fond de cette retraite muette et mystérieuse, où sa pensée n'était plus troublée et où ses chers morts, évoqués avec amour, apparaissaient comme de blanches visions, lui montrant leurs plaies béantes, et lui disant : —Ne songe pas à la vengeance, mon enfant, mais au pardon !

VI.

La Huguenote.

Là, concentrant sa pensée, Clotilde tomba dans une profonde et douloureuse rêverie. Orpheline et errante sur la terre, elle comprenait toute l'horreur de ce délaissement absolu qui la livrait à tous les hasards menaçans de la vie. Tous ses sentiments, toutes ses qualités, son intelligence même, sa fierté et sa beauté, devenaient pour elle autant de motifs de souffrances et d'humiliations. Elle enviait presque le sort des vassales ignorantes, attachées à la glèbe comme l'insecte à la plante dont il se nourrit, et qui n'avaient guère la conscience que de leurs maux physiques. Au fond de sa pensée, elle se voyait que ténébreux, un passé morne et sanglant, un présent douteux, un avenir menaçant et sinistre. Un instant elle souhaita de mourir et de rejoindre sa mère ; mais elle fut épouvantée d'avoir aussi douté de Dieu, et cet éclair de doute scepter fut suivi d'une éclaircie bleue dans son âme.

Elle joignit les mains ; ses yeux brillans de larmes se tournèrent vers le ciel avec une contemplation presque ascétique, son visage s'illumina de cette lueur de sublime croyance qui part du cœur pour aller se refléter au front, et ses lèvres décolorées semblèrent murmurer une prière.

Et elle priait ainsi, car à travers un sanglot éclatèrent ces dernières paroles comme un cri de détresse suprême.

—N'aurez-vous pas pitié de moi, mon Dieu !

—Dieu vous a entendu, Clotilde ! répondit une voix qui fit tressaillir la jeune fille, car c'est lui qui m'envoie vers vous.

Ce message *céleste* n'était autre, avouons le que le sire de Montchenu. Caché derrière un massif de verdure, il venait de surprendre le secret de cette jeune fille parlant à Dieu dans toute la foi sincère et naïve de son cœur.

—Ayez confiance en moi, poursuivit il, et je ferai de vous la plus heureuse des femmes.

Heureuse ! murmura Clotilde, répondant plutôt à sa propre pensée qu'aux paroles de Montchenu, je ne le serai jamais.

—Votre sort est entre vos mains, ma mie, Deux chemins sont ouverts devant vous : l'un aride, hérissé de ronces et d'épines, l'autre riant, parfumé et fleuri. Lequel choisirez vous ?

—Hélas ! mon seigneur, je ne demande qu'une chaste retraite, où je puisse prier et pleurer librement jusqu'au jour où ma mère me rappellera vers elle.

—Allons donc ! reprit le comte Aurélien, ce n'est pas quand on est jeune et belle comme vous qu'on se resigne à noyer sa vie dans les larmes Le soleil doit toujours finir par percer les nuages noirs. Laissez-moi vous guider, ma mie, continua t il en baissant la voix, et des demains, dès ce soir peut être, votre isolement aura cessé, vous aurez des serviteurs et des flatteurs ; vous ne vous souviendrez plus de votre mère en écoutant le doux cliquetis des colliers de diamans à votre cou, des bracelets de rubis à vos poignets, vous oublierez les morts pour sourire aux vivans ; le temps de pleurer vous manquera dans l'enivrement de votre fortune, et vous serez éblouie de votre bonheur inespéré. Rien ne s'oublie plus vite que la misère passée, croyez moi, mademoiselle, et quand votre vie aura ainsi insensiblement changé d'aspect, la Clotilde pauvre et triste d'autrefois s'effacera de votre mémoire comme une image mensongère, et vous croirez facilement avoir toujours été riche et puissante dame.

—Je ne vois pas dans le secret de vos prédictions, seigneur comte, dit froidement la jeune fille, qui trouvons d'instinct, et j'avoue que je ne saisis pas comment elles peuvent s'appliquer à moi.

—Ma prophétie se réalisera pourtant aussi vite, et vous le voulez, ma mie, et vous verrez que je ne suis pas mauvais devin Si vous le voulez au respect et à l'adoration des hommes, si vous ne redoutez pas la jalousie des femmes, si les fêtes, les tournois, les carrousels vous plaisent mieux que les haltes sans pain au rebord des fossés de grand chemin, relevez fièrement votre front charmant, car bientôt vous serez la reine de ces fêtes, car bientôt les meilleurs gens vous prêteront leurs dames pour vous initier à la courtoisie, car bientôt vous marcherez égale des plus nobles dames, et aucune n'osera vous disputer le prix de la grâce et de la beauté.

—Vos paroles sont une énigme pour moi, et pourtant elles m'épouvantent, interrompit Clotilde en passant sa main sur son front et en regardant fixement M. de Montchenu, comme si elle eut voulu lire au fond de son âme à travers ses yeux.

—Essuyez-vous, mon enfant, dit le comte avec une hypocrite douceur ; je déchire votre voile de deuil, je vous force à regarder ce brillant soleil qui vous sourit. Est ce donc chose bien effrayante ?

Clotilde jeta autour d'elle des regards inquiets, en entendant vaguement les gais propos des convives disséminés dans les jardins. Les feuilles frémissaient doucement sous une brise légère ; le soleil faisait miroiter de petites étoiles d'or sur les pazons, les arondes vertes des arbres n'abritaient pas d'ombres menaçantes. Pourtant la jeune fille ne pouvait se rassurer, elle ajouta avec effort :

—Aux battements de mon cœur, au trouble inconnu qui m'agite, monsieur le comte, je pressens qu'un danger invisible me menace. L'âme de ma mère me parle aux heures difficiles, et il me semble qu'elle vient de m'avertir de prendre garde

—Vous êtes une enfant, dit Montchenu en haussant légèrement les épaules, et au lieu de vous laisser aller à de vaines terreurs, bénissez plutôt votre bon génie, car c'est lui qui, vous prenant par la main, vous a conduite en ce château

—Mon bon génie ! mais je ne veux pas y rester dans cette enceinte de noires muralles où j'étouffe comme dans une prison, interrompit vivement Clotilde d'une voix qui exprimait moins la prière que la volonté ; dussé je vous offenser, monsieur le comte, je vous en supplie, laissez-moi sortir de votre château. Je vous remercie de votre hospitalité, mais elle me pèse et m'inquiète. Je suis habituée à l'air libre des champs ; il est des oiseaux qui meurent dans une cage, fût-elle d'or, et qui chantent gaiment dans les branches d'arbres secouées par la pluie et l'orage. Je suis comme ces oiseaux, seigneur ; laissez-moi sortir.

Le comte Aurélien la regardait avec un sourire d'une bonhomie toute paternelle

—Non ! non ! reprit-il en secouant la tête, vous ne partirez pas, et plus tard vous me remercierez d'avoir eu l'affreux courage de rétivet à ce caprice de jeune fille.

—Cependant, monsieur mon hôte, dit Clotilde en attachant sur Montchenu un regard où la surprise et l'indignation se confondaient, de quel droit me retiendriez-vous ici ? Suis je donc votre prisonnière ?

—Eh ! eh ! fit le comte en hochant de nouveau la tête, à bien examiner la question, vous êtes mieux que ma prisonnière, vous êtes ma vassale.

—Votre vassale ! s'écria la jeune fille stupéfaite.

—Oui, ma vassale, insista Montchenu, mon bien, ma chose, jusqu'à ce que quelqu'un vienne vous réclamer et qui je sache enfin d'où vous venez et qui vous êtes.

Clotilde devint plus pâle ; l'indignation faisait place à l'abattement dans cette âme énergique.

—Avouez donc plutôt, sire de Montchenu, reprit-elle avec un mélancolique et dédaigneux sourire, que vous voulez me retenir ici par violence, parce que vous savez que je suis seule au monde. Ah ! vous faites là un noble usage de la puissance et de la force. Il faut être bien courageux pour outrager une pauvre orpheline abandonnée de tous. Mon Dieu ! continua-t-elle en tordant ses deux bras sur elle, tout est vide et sans pitié autour de moi ! Ah ! qu'elles sont heureuses celles là qui, n'ayant plus le cœur d'une mère pour les aimer, trouvent au moins le bras d'un père pour les défendre !

—Allons ! allons, méchante enfant, séchez vos pleurs, dit gaiement le comte Aurélien en prenant paternellement entre ses mains la main de la jeune fille.

(*A continuer.*)

Décédé hier, à une heure et demie de l'après-midi, à l'âge de 80 ans, MAUNSEL WHITE, habitant la Louisiane depuis 63 ans. Ses amis et ceux de ses gendres, MM. Carl Kohn, Cuthbert Bullitt et Hu Kennedy sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 3 heures de l'après-midi. Le convoi partira de la résidence de M. C. Kohn, côté ouest de la place Lafayette.

Décédé hier, à 6 heures du matin, à l'âge de 51 ans, PIERRE ALFRED BENETEAU, natif de cette ville. Les amis et connaissances de sa famille sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 3 heures précises de l'après-midi. Son corps est exposé rue Ste-Anne No 440, entre Miro et Tonti.

De la part de sa famille.

Décédé hier, à 10 heures du matin, à l'âge de 38 ans, JEAN BAPTISTE FRANCE, né à Eaux-Bonnes [Hautes Pyrénées]. L'enterrement aura lieu aujourd'hui, à 11 heures et demie. Les amis et connaissances du défunt sont priés d'y assister, sans autre invitation. Le corps est exposé rue Girod No 213, Premier District.

Décédés à Nantes, département de la Loire Inférieure [France], le 16 novembre 1863, à l'âge de 63 ans, Mme veuve EUGENIE BLINEAU.

GEO. W. GRAHAM. Wm C. GRAHAM
Geo. W. GRAHAM & Co.
MARCHANDS DE GROCERIES EN GROS, Marchands Commissionnaires, ET AGENTS DE VENTES A VAPEUR
Rue Front, Nos 45 & 47, et rue Fulton, Nos 46 & 48
Marchands de Provisions pour bateaux et Articles pour buvettes. 1er déc—1m

JOSEPH E. WILSON & Co,
Distillateurs et marchands de vins, liqueurs, thés et cigares,
A TRANSPORTÉ son magasin au No 150, Tchoupitoulas, entre Julia et St Joseph. Il a toujours un grand choix de

VINS, LIQUEURS, THÉS ET CIGARES,

Qu'il vend aux plus bas prix du mar